



Renseignements importants sur votre régime d'avantages sociaux FIDUCIErsa : régime des retraités de GM

Nous vous écrivons pour vous informer d'un certain nombre de changements ciblés apportés à votre régime d'avantages sociaux FIDUCIErsa. Ces changements visent à assurer la pérennité du régime, de sorte qu'il puisse vous soutenir, vous et votre famille, pour les années à venir.

Notre rôle, à FIDUCIErsa, consiste à vous offrir de précieux avantages favorisant un vieillissement en santé et une retraite épanouissante. Nous nous efforçons de gérer le régime avec soin, d'utiliser les fonds de façon responsable et d'apporter les ajustements nécessaires au besoin, afin que chaque participant au régime bénéficie d'un soutien tout au long de sa vie.

Nous avons récemment demandé à des experts de procéder à un examen détaillé de la santé financière du régime, appelé évaluation actuarielle. L'examen a révélé que les coûts de certaines prestations augmentaient trop rapidement et ne seraient plus abordables à long terme. Si rien n'était fait, cela aurait affaibli les finances du régime et rendu difficile la fourniture de précieux avantages à l'avenir.

Voilà pourquoi nous apportons des changements ciblés au régime FIDUCIErsa, à compter du 1^{er} janvier 2027. Il ne s'agit pas de changements généraux, mais bien de mesures ciblées visant à protéger la santé du régime.

Ce qui change

Les changements ciblés suivants entreront en vigueur le **1^{er} janvier 2027** :



Services de soutien à domicile :

La couverture maximale annuelle des soins infirmiers et des préposés aux services de soutien à la personne à domicile passera à 30 000 \$ par an (au lieu de 100 000 \$). Si vous utilisez activement ces services, votre couverture diminuera plus graduellement : 100 000 \$ en 2027, 65 000 \$ en 2028 et 30 000 \$ en 2029.



Prothèses auditives :

La couverture sera modifiée pour permettre le remplacement des prothèses auditives tous les 60 mois (au lieu de 36 mois). Un nouveau maximum s'appliquera également : 2 500 \$ par prothèse auditive (5 000 \$ la paire).



Nouvelle prestation pour les soins aux personnes atteintes de démence :

Une nouvelle prestation de 1 600 \$ par mois sera offerte aux participants atteints de démence qui vivent dans une unité de soins aux personnes atteintes de démence au sein d'une maison de retraite privée et qui sont inscrits à une liste d'attente pour les soins de longue durée.



Recours aux programmes gouvernementaux au Québec :

Les participants au régime du Québec âgés de 65 ans et plus sont invités à s'inscrire au Régime public d'assurance médicaments de la RAMQ le 1^{er} janvier 2027. Ainsi, les coûts admissibles seront d'abord couverts par le gouvernement, et FIDUCIErsa couvrira tout coût admissible restant.

Pour plus d'information, voir la section « **Plus de détails sur les changements à venir** » de la présente lettre.

Pourquoi apporter ces changements

À FIDUCIErsa, nous surveillons et analysons constamment le régime d'avantages sociaux. Ce faisant, nous cherchons à nous assurer qu'il procure une réelle valeur dans l'immédiat et conserve sa valeur tout au long de son cycle de vie, soutenant les participants pour les décennies à venir.

Au cours des dernières années, la demande pour certains avantages – en particulier les services à domicile et les prothèses auditives – et les coûts connexes ont augmenté beaucoup plus rapidement que prévu. Nous avons surveillé de près l'incidence de cette croissance sur le régime.

Après avoir effectué un examen détaillé de la situation financière du régime et étudié attentivement toutes les options, le conseil d'administration a pris la décision d'apporter des changements ciblés axés sur les domaines dans lesquels les coûts augmentaient trop rapidement pour demeurer abordables au fil du temps.

Parallèlement, le conseil a également relevé une lacune importante dans le soutien aux participants atteints de démence actuellement en attente d'un lit de soins de longue durée, mais qui ne peuvent, dans l'intervalle, continuer de résider chez eux en toute sécurité. À cette étape, les unités de soins pour personnes atteintes de démence de résidences privées pour personnes âgées peuvent soutenir les participants au régime, mais FIDUCIErsa ne prévoyait aucun financement à cette fin. Une nouvelle couverture est donc mise en place pour leur offrir un soutien significatif tandis qu'ils attendent un placement en soins de longue durée.

Plus de détails sur les changements à venir

Services de soutien à domicile

Les services de soutien à domicile (soins infirmiers et préposés aux services de soutien à la personne) représentent une partie importante du régime FIDUCIersa, c'est pourquoi nous avons considérablement augmenté la couverture de ces services en 2022, afin de mieux soutenir les participants au régime qui dépendent de tels soins.

Après plusieurs années à offrir ce niveau de couverture accru, nous avons maintenant une image beaucoup plus claire des coûts connexes à long terme. La demande pour les services susmentionnés a été très élevée et continue de croître; en 2025 seulement, elle a augmenté de 44 %.

Si cette croissance rapide se maintient, elle affaiblira les finances du régime et mettra en péril la valeur future des prestations. Pour aider à gérer cette croissance, le maximum annuel pour les soins infirmiers et les préposés aux services de soutien à la personne à domicile sera donc fixé à 30 000 \$ par année.

À quoi m'attendre si j'utilise activement les services de soutien à domicile?

Si vous recourez activement à un préposé aux services de soutien à la personne ou aux soins infirmiers à domicile (à l'exclusion des soins des pieds) et que vous avez obtenu le paiement d'une demande de règlement entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 septembre 2026, vous recevrez bientôt une lettre par la poste.

La lettre confirmera que vous êtes admissible à une réduction plus graduelle de la couverture au cours des deux prochaines années, ce qui vous donnera plus de temps pour ajuster votre plan de soins.

Nous vous invitons à travailler avec votre infirmière gestionnaire de cas de SE Health, qui peut vous aider à ajuster vos plans de soins futurs au besoin.

Prothèses auditives

Nous avons également constaté une croissance rapide des coûts de prothèses auditives, les demandes de règlement ayant augmenté de 20 % rien qu'en 2025.

Il semble par ailleurs que les fournisseurs d'appareils auditifs remplacent souvent les prothèses après 36 mois, même si les appareils modernes sont conçus pour durer plus longtemps lorsqu'ils sont adéquatement entretenus.

Pour aider à gérer la hausse des coûts, la couverture sera mise à jour, les prothèses auditives ne pouvant désormais être remplacées que tous les 60 mois. Un nouveau maximum s'appliquera également : 2 500 \$ par prothèse auditive (5 000 \$ la paire).

Le régime continuera de couvrir les réparations de prothèses auditives.

Si vous avez acheté un appareil auditif en 2024 ou 2025, vous devez attendre 60 mois à compter de la date d'achat avant de pouvoir en demander le remplacement dans le cadre du régime.

Ce changement s'aligne sur les programmes gouvernementaux comme le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels de l'Ontario, qui fournit 500 \$ par prothèse auditive tous les 60 mois. Assurez-vous de demander à votre audiologiste comment vous prévaloir des programmes provinciaux pour vous aider à payer vos appareils auditifs.

Est-ce que je peux remplacer mes prothèses auditives avant 60 mois?

Dans de rares cas, il pourrait arriver qu'une prothèse auditive doive être remplacée avant 60 mois, en raison d'un changement important dans l'audition ou de l'impossibilité de réparer l'appareil. Le raisonnement devra alors être bien documenté par votre audiologiste et communiqué à GreenShield, aux fins d'approbation d'un remplacement précoce. Les programmes provinciaux devraient également être sollicités en cas de remplacement précoce.

Nouvelle couverture pour les soins aux personnes atteintes de démence

Nous comblons une lacune dans la couverture pour les participants au régime atteints de démence qui figurent sur une liste d'attente pour des soins de longue durée et vivent d'ici là dans une unité de soins pour personnes atteintes de démence au sein d'une résidence privée pour personnes âgées.

À compter du 1^{er} janvier 2027, la nouvelle couverture des soins aux personnes atteintes de démence atteindra jusqu'à 1 600 \$ par mois, soit le même montant que le plafond mensuel actuel pour les soins de longue durée dans le cadre du régime. Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander à la fois la nouvelle prestation de soins aux personnes atteintes de démence et les services de soutien à domicile.

Cette couverture vise à fournir un soutien aux participants au régime et à leur famille à une étape difficile des soins.

Comment puis-je présenter une demande de règlement pour les soins aux personnes atteintes de démence?

En plus d'un formulaire de demande général, veuillez inclure, lors de la soumission d'une demande de règlement auprès de GreenShield, les documents suivants :

- une lettre d'un médecin confirmant le diagnostic de démence;
- une preuve attestant que le participant au régime figure sur une liste d'attente pour soins de longue durée;
- une lettre de la résidence pour personnes âgées du participant au régime confirmant qu'il vit dans une unité de soins sécurisée pour personnes atteintes de démence;
- une facture mensuelle de la résidence pour personnes âgées indiquant les frais de soins aux personnes atteintes de démence.

Recours aux programmes gouvernementaux au Québec

Pour aider à gérer les coûts et protéger la valeur des avantages pour l'avenir, nous entendons faire meilleur usage des programmes gouvernementaux disponibles.

Tous les résidents du Québec âgés de 65 ans et plus sont invités à s'inscrire au Régime public d'assurance médicaments de la RAMQ le 1^{er} janvier 2027.

Une fois inscrits à la RAMQ, leur couverture des médicaments sur ordonnance ne changera pas. FIDUCIersa continuera de couvrir tous les coûts admissibles restants une fois que la RAMQ aura acquitté sa part des frais. FIDUCIersa couvrira également la prime annuelle de la RAMQ.

Cette approche est nettement moins coûteuse pour FIDUCIersa, car les régimes privés doivent souvent payer plus que la RAMQ pour les mêmes médicaments.

Des renseignements sur la marche à suivre pour s'inscrire à la RAMQ sont inclus dans cette lettre pour les résidents du Québec.

Autres ressources

Ces changements devraient permettre au régime de demeurer solide et stable tout en continuant de vous offrir, à vous et à votre famille, les meilleurs avantages de sa catégorie.

Des détails sur ces changements sont également disponibles sur notre site Web :

asrtrust.com/fr/gm-fr/actualites-et-bibliotheque/

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec GreenShield au **1-877-266-5494**.

À FIDUCIersa, nous demeurons déterminés à gérer votre régime d'avantages sociaux de manière responsable, en veillant à ce que chaque participant soit soutenu dès maintenant et à l'avenir.